

Nom : _____ Né(e) le __/__/__

Prénom : _____ 1^{ère} inscription Réinscription

Adresse : _____

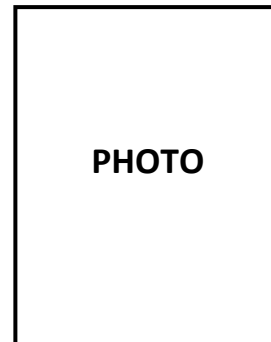
Ville _____

Mail (en majuscule) _____

Tel domicile _____

Tel portable _____

Contact (nom et téléphone) en cas d'urgence _____



L'inscription au conservatoire vous engage pour l'année, aucun remboursement n'est effectué en cas d'arrêt sauf conditions particulières énoncées en page 2.

Pièces à fournir : - 1 photo d'identité. - 1 justificatif de domicile obligatoire si vous habitez au Pecq

Instrument	Niveau	T. de cours	Jour	Heure	Professeur
FM					
Ateliers collectifs					

Individuelle : Famille :
 Réduction : 10% 20% 30%

Droit SEAM : 8 €
 Majoration : 20% 40 %

Total de la cotisation :

Echéances 1 2 3

Les premiers paiements seront dus au mois d'octobre

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

L'inscription est annuelle.

Le montant des frais de scolarité est payable selon 3 échéanciers :

- Paiement en une fois (octobre)
- Paiement en deux fois (octobre et janvier)
- Paiement en trois fois (octobre, janvier et mars)

Tout trimestre entamé sera facturé. Les familles seront averties par mail du dépôt de la facture sur leur espace famille accessible sur le site de la ville du Pecq. Vous pourrez payer en ligne sur votre espace Famille ou par chèque à **l'ordre du trésor public**, à nous adresser soit par courrier, soit en le déposant dans notre boîte aux lettres.

Tout trimestre entamé sera facturé.

Je soussigné(e), demande mon inscription au conservatoire pour l'année scolaire 2026-2027.

1. **J'ai lu et j'accepte les dispositions du règlement intérieur :**
2. L'inscription au Conservatoire comprend la participation obligatoire aux activités prévues par l'établissement, dont le planning sera communiqué en début d'année. Toute absence doit impérativement être signalée au secrétariat ou à l'enseignant.
3. **Je m'engage à verser l'intégralité des droits de scolarité dès lors que l'inscription est effective.**
L'inscription est effective dès le 1^{er} cours. L'inscription au conservatoire municipal est un engagement annuel. J'ai bien noté qu'en cas de démission durant l'année, l'intégralité des droits de scolarité reste due.
Un remboursement partiel ou une suspension des paiements n'est possible qu'en cas de :
 - Déménagement hors la commune
 - Congé longue maladie ou contre-indication médicale sur justificatif et après accord du Maire

Les droits d'inscription et la cotisation SEAM sont perçus dans leur intégralité, quelle que soit la date d'inscription et sont non remboursables.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la Ville du Pecq et dans le hall du conservatoire.

4. **J'autorise** **Je n'autorise pas** la prise de vue de mon image à des fins de communication institutionnelle.

5. **J'autorise** **Je n'autorise pas** le conservatoire et la régie à utiliser mon adresse mail pour m'envoyer des courriers électroniques relatifs au suivi de la scolarité et du fonctionnement du conservatoire.

Date : / /

Signature

Les informations recueillies par la Commune du Pecq font l'objet d'un traitement aux fins de gestion des enseignements artistiques, sur la base de l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les informations recueillies seront conservées uniquement la durée nécessaire à la réalisation des finalités, en conformité avec les textes législatifs applicables. Ces informations sont destinées uniquement aux services et personnels habilités de la Commune du Pecq et ne pourront être communiquées à aucun destinataire externe, excepté le Trésor Public. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité (lorsqu'il s'applique) ainsi que de limitation et d'opposition pour motifs légitimes à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données, par courrier à l'adresse postale suivante : 13 bis, quai Maurice Berteaux, 78 230 Le Pecq, ou à l'adresse électronique suivante : dpo@ville-lepecq.org
Vous disposez également du droit de déposer, à tout moment, une réclamation auprès de la CNIL.